

Portage de repas

Afin de mieux répondre aux besoins des Carrillons dans l'incapacité, même momentanée, de préparer leur repas, le Centre Communal d'Action Sociale a signé une convention repas avec la société Saveurs et vie.

Le plateau repas, livré chaque jour de la semaine, de manière occasionnelle ou régulière, se compose de six éléments pour le déjeuner et le dîner. Chaque élément est conditionné dans une barquette recyclable. Les goûts et les régimes de chacun sont respectés : menus sans sel, diabétique, et tous les régimes. Les demandes de portage de repas doivent être effectuées directement auprès de Saveurs et vie.

En fonction des ressources, le CCAS peut attribuer une aide financière sur le prix du plateau journalier.

Public visé

Personnes dans l'incapacité, même momentanée, de préparer leur repas.

Modalités d'attribution

Faire une demande d'intervention à Saveurs et vie et, en parallèle, une demande au C.C.A.S. pour étude d'une aide partielle éventuelle.

Conditions à remplir

- Avoir une prescription médicale
- Disposer de ressources entrant dans le barème de la convention établie avec Saveurs et vie.

Financement

Le CCAS

Documents à fournir

- Avis d'imposition (N-1) ou en cas de changement de situation, les ressources des 3 derniers mois.
- Un certificat médical prescrivant la nécessité de portage de repas à domicile.
- Justificatif du versement ou non de l'A.P.A. et du montant prévu pour le portage de repas à domicile dans le plan d'aide défini.

Contact

Saveurs et vie

5-7 voie des cosmonautes

94130 ORLY

Tél. 01 41 73 37 33

www.saveursetvie.fr